Le concours d'architecture, une procédure au service de la qualité



Lundi 12 et mardi 13 juin 2017

de 8h30 à 17h00 Squash Hôtel - FORT-DE-FRANCE







Formation «Concours d'architecture»

Le décret du 10 avril 2017 a rendu **obligatoire l'organisation de concours d'architecture** pour le choix des maîtres d'œuvre des **opérations de logements sociaux aidés par l'État.**

Ce mode de dévolution permet d'une part de choisir simultanément un **maître d'œuvre et un projet** et, d'autre part, de favoriser la **qualité des réponses** des maîtres d'œuvre mis en concurrence.

Afin de mieux appréhender cette évolution réglementaire et de garantir sa mise en œuvre efficace en Martinique, la DEAL et le CNFPT proposent une formation théorique complétée de mises en situation.

Avec la participation de bailleurs sociaux, d'architectes et de collectivités, cette formation se veut aussi un lieu d'échange afin de garantir **recherche permanente d'amélioration de la qualité** des logements sociaux.

Intervenants:

- ▶ Jean-Vincent BERLOTTIER, ancien architecte consultant de la MIQCP
- ► Audrey BUVAL, chargée d'opérations à la DEAL Martinique
- ▶ Denis DESSUS, Vice-président du Conseil National de l'ordre des Architectes (CNOA)
- ▶ Philippe GUYARD, architecte conseil de l'État
- ► Claude HELOISE, chargé d'opérations à la DEAL Martinique
- ▶ Laurent MAUNOURY, Conseil aux maîtres d'ouvrage à la Mission Interministérielle de
- ▶ Odile SCHWERER, Architecte des Bâtiments de France (ABF) de Martinique

Lundi 12 juin 2017

8h30 - 9h00: Introduction institutionnelle (DAC/DEAL/CNFPT)

9h00 - 10h00: Loi LCAP et stratégie nationale pour l'architecture

(Odile SCHWERER)

10h00 - 10h15: Pause

10h15-11h45: Les différents modes de passation de la commande de maîtrise d'œuvre (Laurent MAUNOURY)

- le dispositif général régissant la commande publique
- ▶ les marchés à procédure formalisée
 - √ la procédure concurrentielle avec négociation
 - ✓ le dialogue compétitif
 - ✓ l'appel d'offres (non recommandé en maîtrise d'œuvre)
 - ✓ les marchés à procédure adaptée
 - √ l'exception des marchés de conception-réalisation
- ▶ le concours de maîtrise d'œuvre, suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence

12h00-13h00: Déjeuner sur place

13h00-16h30 : La procédure de concours d'architecture

(Denis DESSUS/Laurent MAUNOURY/Jean-Vincent BERLOTTIER)

- ► la programmation
- ▶ les documents de la consultation
- ▶ la mission, la composition et le fonctionnement du jury
- ▶ la place de la commission technique
- ▶ le déroulement du jury de sélection des candidatures
- ▶ le déroulement du jury de classement des projets
- ▶ le cas échéant, la troisième réunion du jury avec séance de questions-réponses entre le jury et les candidats

Mardi 13 juin 2017

8h30 - 12h15

Groupe 1 - Simulation d'un jury sous forme d'un jeu de rôle

(15 stagiaires maximum) (Jean-Vincent BERLOTTIER)

Groupe 2 - Présentation d'expériences

- ▶ Obligation de concours d'architecture, quelles conséquences en Martinique? (*Philippe GUYARD, architecte-conseil de l'État*)
- ► Retour d'expérience concours d'architecture: les services administratifs de la Préfecture de Martinique (*Audrey BUVAL & Claude HELOISE*)
- ▶ Quel programme pour quels logements? Exemples d'opérations de logement social dans l'Hexagone (*Odile SCHWERER*)

12h15 - 13h15 : Déjeuner sur place

13h15 - 16h45

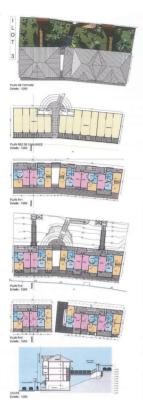
Groupe 1 - Présentation d'expériences

- ▶ Obligation de concours d'architecture, quelles conséquences en Martinique? (*Philippe GUYARD, architecte-conseil de l'État*)
- ► Retour d'expérience concours d'architecture: les services administratifs de la Préfecture de Martinique (*Audrey BUVAL & Claude HELOISE*)
- ▶ Quel programme pour quels logements? Exemples d'opérations de logement social dans l'Hexagone (*Odile SCHWERER*)

Groupe 2 - Simulation d'un jury sous forme d'un jeu de rôle

(15 stagiaires maximum) (Jean-Vincent BERLOTTIER)

16h45 - 17h00: Retours et conclusions

















Inscription par mail:

fanch.kerguelen@developpement-durable.gouv.fr

Pour les agents territoriaux,

inscriptions à effectuer sur la plateforme internet du CNFPT réservée à cet effet

(à voir avec votre service formation ou Mme Rondel du CNFPT au 0596 70 79 91)

Pour plus d'informations

M. Kerguélen à la DEAL Martinique 0596 59 58 09







MINISTÈRE DE LA CULTURE